



BVVB INFO N°145

La Ville du Bois, 20 septembre 2018

FORUM DES ASSOCIATIONS LE DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018

Journée d'échanges avec nos adhérents, nos élus et d'éventuelles nouvelles personnes. Nous remercions nos nombreux adhérents qui se sont déplacés pour le renouvellement de leur cotisation et leur geste de fidélité.

Malgré cela, la journée n'a pas mobilisé les urbisylvains. C'est dommage, les stands proposés étaient attractifs.



DEPART DU DOCTEUR SCARDINO

Nous avons appris par l'une des doctoresse installées dans le cabinet médical, que le Docteur SCARDINO arrêterait ses consultations au retour de ses congés, vers le 15 septembre.

Notre Maire a confirmé ce départ. Nous sommes étonnés de cette décision, et pour plusieurs raisons :

- L'ouverture de son cabinet bien longtemps après l'annonce de son arrivée.
- Les conditions attrayantes du loyer consenties par la Municipalité.
- Les conditions de logement provisoire offertes à ce médecin à son arrivée.
- La méthode quelque peu cavalière de ce départ.
- L'annonce faite de l'ouverture prochaine d'un nouveau cabinet à LINAS.

Notre Maire nous a fait part de son agacement devant cette décision et nous a dit lui avoir adressé un courrier en ce sens.

Notre commune se retrouve avec deux médecins et attend toujours l'annonce de la troisième doctoresse qui devrait s'installer prochainement. A savoir la durée du « prochainement » qui dure à notre avis depuis bien trop longtemps.

La suite au verso...





TRAVAUX RN 20

Monsieur Gérard TESSIER s'est rendu sur le chantier afin de comprendre la finalité des travaux entrepris. Il a constaté l'avancée de ces travaux, mais, s'inquiète sur la circulation des piétons sens Paris Province.

Il a pris des photos du chantier de chaque côté de la RN 20. Il précise que la majorité des travaux sont réalisés sur la commune de Montlhéry, sauf la bretelle d'entrée sur la RN 20 dans le sens Province -Paris qui est sur la commune de Longpont. Ces travaux sont sous la responsabilité du Conseil Départemental qui a en charge la RN 20.

Mais coté du magasin ALDI, comment les piétons pourront-ils passer le fossé entre la RN 20 et l'allée saint Fiacre ?



Secteur coté La Ville du Bois



Secteur coté Montlhéry

(Source photos G TESSIER)

Coté La Ville du Bois, le cheminement piétons s'arrête devant le fossé : Sera-t-il prévu une passerelle pour le franchir ?

Coté Montlhéry, tout semble prévu pour l'arrêt des cars, la piste cyclable et le cheminement des piétons.

Nous suivrons l'évolution des travaux, et selon leur achèvement, nous interviendrons auprès du Conseil Départemental pour la mise en place d'une passerelle pour le franchissement du fossé.

VOITURES VENTOUSES RUE DU GRAND NOYER ET VOIE DES POSTES

Depuis la mi-août, ce véhicule stationne à contre-sens rue du Grand Noyer. Les riverains sont intervenus auprès de la police municipale, laquelle a procédé au marquage au sol pour voir si ce véhicule bougeait. Hélas, ce n'est pas le cas.



(Source Photos : G TESSIER)

Nous avons interpellé le Chef de la Police Municipale au cours du Forum des Associations. Selon lui, ce véhicule devait partir entre le 10 et le 15 septembre. Autre information, la Police Municipale ne fait pas enlever les véhicules pendant la période des congés(!) après le délai légal de stationnement.

Nous avons adressé un courrier au Maire le 17 septembre pour dénoncer ces méthodes, avec les photos ci-dessus, en précisant que ce véhicule est accidenté, est garé en sens contraire à la circulation et n'est certainement pas en état de circuler.

Lundi 17 septembre, nous avons été sollicité par une adhérente pour le même problème à l'angle de la voie des Postes et de la rue des Prés.

Elle est également intervenue auprès de la Police Municipale. La réponse fournie par celle-ci est assez inquiétante : il y a des choses plus importantes à traiter à La Ville du Bois (!)



(Source Photos : G TESSIER)



Un nouveau courrier sera adressé rapidement au Maire. Le marquage au sol semble inutile vu l'état du véhicule fortement accidenté. Ce qui nous préoccupe aussi, c'est la gêne à la visibilité pour les automobilistes qui circulent dans les deux sens.

Si vous rencontrez près de chez vous cette incivilité, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous agissions auprès du Maire. Vos actions auprès de la Police Municipale semblent inutiles. Le Maire est Officier de Police Judiciaire par délégation, il est le patron de notre Police Municipale, c'est à Lui que nous adresserons les réclamations. Merci d'avance.

FETE DE LA BIÈRE A LA VILLE DU BOIS

Le Comité de Jumelage de La Ville du Bois organise le 6 octobre à 19h45 une soirée « Fête de la Bière » avec un repas, animations, piste de danse.

Réservation impérative avant le 1er octobre par e-mail : comitedejumelageecri@gmail.com

